



Chocs Acoustiques : **un risque réel !**



La CGT met au centre de ses combats la sécurité et la santé des salariés au travail.






Suite à une recrudescence de chocs acoustiques depuis quelques semaines, il nous paraît important de vous informer de la conduite à tenir si vous êtes confrontés à ce risque.

Qu'est-ce qu'un choc acoustique ?

C'est le terme utilisé pour définir l'état qui peut survenir après une exposition à des bruits forts et/ou inattendus au téléphone. Les employés de Fidélia sont particulièrement exposés à ce risque. Les symptômes possibles : maux de tête, acouphènes, douleurs à l'oreille, nausées, vomissements, douleur à la mâchoire et au cou, troubles de l'équilibre, anxiété, hypersensibilité, fatigue...

Si les symptômes persistent, ils peuvent conduire à des acouphènes permanents et / ou à une perte auditive irréversible. Certains troubles peuvent apparaître a posteriori et avoir des incidences sur la vie personnelle et professionnelle.

Que faire en cas de choc acoustique ?

-  Retirer son casque immédiatement
-  S'isoler du bruit
-  Prévenir ou faire prévenir votre manager oralement, par mail, téléphone, sms ..
-  « *Tout accident, même léger et sans lésion, survenus au cours du travail doit être porté à la connaissance de l'encadrement le plus rapidement possible dans la journée même de l'accident, ou au plus tard dans les 24 heures, sauf force majeure, impossibilité absolue ou motif légitime* » (Règlement intérieur Covéa).
-  Faire constater votre état par le médecin de votre choix (médecin traitant, un ORL, ou à défaut les urgences)

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants CGT de Saint-Cloud :

Isabelle GOITIA, Ghislain LAMOUR, Arnaud Piriou élus au CSEE LE MANS

@ : cgtfidelia@fidelia-assistance.fr